



**COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS,  
DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA  
VIE COMMUNAUTAIRE (CCLSCVC)**

Procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2022

**RECREATION, SPORTS, CULTURE  
AND COMMUNITY LIFE ADVISORY  
COMMITTEE (RSCCLAC)**

Minutes of January 27, 2022, meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Cybèle Wilson, la présidente du CCLSCVC, ouvre la rencontre, il est 19h00

Having noticed there is quorum, Ms. Cybèle Wilson, Chair of the RSCCLAC, declares the meeting open, it is 7:00pm

**PRÉSENCES**

**ATTENDANCE RECORD**

Étaient présents / Were present

Cybèle Wilson, conseillère et présidente du CCLSCVC, Enrico Valente, conseiller, Ronald Rojas, directeur du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, David Marchesseault, membre du comité, Catherine Knight, membre du comité, Lynda Pedley, membre du comité, Christine Butt, membre du comité, Elisabeth Veyrat, membre du comité, Roxanne Laframboise-Larose, agente de développement, Luc Gervais, adjoint au service des loisirs

**ABSENCES**

**ABSENTS**

Étaient absents / Were absent

☐

**1.0 TOUR DE TABLE**

**1.0 ROUND TABLE**

Les membres se présentent à tour de rôle.

Members introduce themselves in turn.

**2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.0 ADOPTION OF THE AGENDA**

IL EST PROPOSÉ par Christine Butt, appuyé par Elisabeth Veyrat et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette réunion soit et est par la présente adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Christine Butt, seconded by Elisabeth Veyrat and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted as presented.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

**3.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.0 APPROVAL OF MINUTES**

Le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2021 est adopté avec une modification. Proposé par Lynda Pedley et secondé par Christine Butt

The minutes of the meeting held September 30, 2021, are adopted with a modification. Proposed by Lynda Pedley and seconded by Christine Butt

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

**4.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL**

**4.0 INFORMATION FROM THE COUNCIL**

4.1 Demande de subvention CIEC

4.1 CIEC grant application

4.2 Permanence de Luc Gervais

4.2 Permanence of Luc Gervais

4.3 Renouvellement du mandat des membres du comité

4.3 Renewal of the CCLSCV committee members' mandate

#### 4.4 Félicitations à 5 membres du club de hockey sur gazon de Chelsea

### 5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1 Planification stratégique retravaillée pour ajouter des éléments de développement artistiques et culturels.

### 5.0 BUSINESS ARISING FROM MINUTES

5.1 Strategic planning reworked to add artistic and cultural development elements.

### 6.0 DOSSIERS EN COURS D'ÉTUDE

#### 6.1 Projet lotissement secteur Farm Point

Le projet proposé est situé sur le chemin de la rivière, près de la jonction avec la route 105. Le terrain proposé est sur une pente abrupte et nécessiterait la construction d'un escalier pour rejoindre la voie verte Chelsea (VVC). Il est discuté qu'il y a des accès à la VVC à proximité du terrain proposé et qu'un autre accès pourrait être redondant. Il y a une parcelle de terrain qui est directement sur l'eau que certains membres mentionnent qui pourrait être intéressant. Les membres discutent qu'il pourrait être intéressant de négocier avec le promoteur d'avoir un accès à l'eau. Il est à noter que les frais de 10% ont été payés.

#### Recommandations:

- Le comité recommande qu'une parcelle de terrain directement sur la rivière et sur la voie verte soit cédée à la municipalité pour la construction d'un parc donnant aussi un accès à l'eau publique.
- Si la portion du terrain cédé n'équivaut pas au 10%, la différence devra être remise en argent.

#### 6.2 Projet lotissement Secteur Farm Point Nord

Le projet proposé est situé sur le chemin Carman. L'intérêt pour une parcelle à l'extrémité du chemin qui est proposé par le promoteur est mentionné par un membre. Les membres discutent qu'il serait intéressant de garder un sentier le long du ruisseau donnant un accès à la VVC à partir du chemin Carman.

#### Recommandations :

- Le comité recommande qu'un terrain le long du ruisseau suivant la bande riveraine soit cédé à la municipalité.
- Le comité recommande aussi qu'un terrain boisé à l'extrémité du chemin proposé par le développeur soit cédé pour un parc et permettant de rejoindre le sentier longeant le ravin.
- Si la portion du terrain cédé n'équivaut pas au 10%, la différence devrait être remis en argent.

#### 6.3 Projet de lotissement secteur Loretta

Le projet proposé est situé à l'est du chemin Loretta. Il est mentionné qu'il serait préférable d'avoir un terrain du côté ouest de la route 105 pour mieux desservir les résidents du secteur.

#### 6.1 Subdivision development Farm Point Sector

The proposed project is located on chemin de la rivière, near the junction with Route 105. The proposed lot is on a steep slope and would require the construction of a staircase to reach the Voie verte Chelsea (VVC). It was discussed that there are accesses to the VVC in the vicinity of the proposed lot and that another access could be redundant. There is a parcel of land that is directly on the water that some members mentioned could be interesting. Members discussed that it would be worth negotiating with the developer to have water access. It is noted that the 10% fee has been paid.

#### Recommendations:

- The committee recommends that a parcel of land directly on the river and on the greenway be ceded to the municipality for the construction of a park that would also provide access to public water.
- If the portion of the land ceded is not equal to the 10%, the difference should be paid in cash.

#### 6.2 Subdivision development Farm Point North Sector

The proposed project is located on chemin Carman. The interest in a parcel at the end of the road proposed by the developer was mentioned by a member. Members discussed that it would be interesting to keep a trail along the creek giving access to the VVC from Carman Road.

#### Recommendations:

- The Committee recommends that a piece of land along the creek following the riparian strip be deeded to the municipality
- The Committee also recommends that a wooded area at the end of the developer's proposed road be deeded for a park and to connect to the trail along the ravine.
- If the portion of the land given up is not equivalent to the 10%, the difference should be paid back in cash.

#### 6.3 Subdivision development Loretta area

The proposed project is located east of chemin Loretta. It was mentioned that it would be preferable to have a lot on the west side of Route 105 to better serve the residents of the area. A lot on the

Un terrain sur le côté ouest pourrait permettre de lier directement le parc avec la VVC. Malgré le fait que le développement proposé se retrouve du côté est de la route 105, le développeur est également propriétaire d'un terrain du côté ouest et il serait permis selon la réglementation que celui-ci cède un terrain qui n'est pas dans le développement proposé, mais plutôt de l'autre côté. Il est mentionné que certains enjeux de sécurité comme la traverse de la route 105, la proximité de la rivière dans une section mouvementée et un terrain accidenté rendent la proposition de développer des sentiers dans le secteur est moins attrayant.

**Recommandations:**

- Le comité des loisirs recommande qu'une parcelle de terrain d'une acre du côté ouest de la route 105 soit cédée à la municipalité permettant un accès direct avec la VVC permettant aussi dans le futur la construction d'un parc étant donné le manque d'infrastructure dans ce secteur.
- Si la portion du terrain cédé n'équivaut pas au 10%, la différence devra être remise en argent.
- De plus, il est recommandé que les routes dans le développement suivent le modèle de routes partagées.

west side could directly link the park with the VVC. Although the proposed development is on the east side of Highway 105, the developer also owns land on the west side and it would be permissible under the regulations for the developer to give up land that is not in the proposed development but rather on the other side. It was mentioned that certain safety issues such as the crossing of Route 105, the proximity of the river in a rough section and the rugged terrain make the proposal to develop trails in the eastern sector less attractive.

**Recommendations:**

- The Recreation Committee recommends that a one-acre parcel of land on the west side of Route 105 be ceded to the municipality allowing direct access to the VVC and allowing for the future construction of a park given the lack of infrastructure in this area.
- If the portion of the land ceded is not equivalent to the 10%, the difference should be given in money.
- It is also recommended that the roads in the development follow the shared road model.

**7.0 AUTRE**

**7.1 Vélo service entente surveillance VVC**

Faute de temps, le comité discutera ce dossier à la prochaine rencontre.

**7.2 Félicitations à M. Tamblyn et M. McKeown**

Le comité recommande que des félicitations soient offertes à M. Tamblyn et M. McKeown au prochain conseil.

**7.0 OTHER**

**7.1 Vélo service agreement monitoring VVC**

Due to time constraints, the committee will discuss this matter at the next meeting.

**7.2 Congratulations to Mr. Tamblyn and Mr. McKeown**

The committee recommends that congratulations be offered to Mr. Tamblyn and Mr. McKeown at the next council meeting.

**8.0 LEVÉE DE LA RÉUNION**

IL EST PROPOSÉ par Elisabeth Veyrat, secondé par Catherine Knight et résolu que cette rencontre soit levée à 21h38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.0 ADJOURNMENT**

IT IS PROPOSED by Elisabeth Veyrat, seconded by Catherine Knight, and resolved that this meeting be adjourned at 8:30pm.

ADOPTED UNANIMOUSLY

**PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR**

.....  
Luc Gervais

**MINUTES SUBMITTED BY**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

.....

**MINUTES APPROVED BY**

Cybèle Wilson, Présidente